

Destination des sols

Zones urbaines mixtes

U - Zone urbaine à vocation mixte correspondant à l'hypercentre des principales villes

UA - Zone urbaine à vocation mixte de forte densité

UB - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens

UC - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes

UD - Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux

UR - Zone de renouvellement urbain

Zones urbaines spécifiques

UE - Zone urbaine à vocation économique

UEIr - Zone de renouvellement urbain à vocation industrielle

UEI - Zone urbaine à vocation économique spécifique aux activités de carrière

UEr - Zone de renouvellement urbain à vocation économique

UEVr - Secteur de la Zone d'Activité Economique de la Verte Rue

UG - Zone urbaine correspondant aux secteurs des gares

UH - Zone urbaine à vocation d'équipement de santé

UJ - Zone urbaine à vocation de jardins familiaux

UL - Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs

UV - Zone urbaine à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

Zones à urbaniser à vocation mixte

1AU - Extension à vocation habitat

1AUUp - Extension à vocation habitat ayant une sensibilité paysagère

2AU - Zone d'extension à long terme

Zones à urbaniser à vocations spécifiques

1AUE - Extension à vocation économique

1AUEex - Extension à vocation économique des entreprises existantes

Zones agricoles

A - Zone destinée à l'activité agricole

A Cimetière - Secteur agricole destiné à l'équipement d'intérêt collectif et services publics type cimetière

Ac - Secteur agricole lié à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping

Ae - Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Aennr - Secteur agricole destiné à la production d'énergie renouvelable

AI - Secteur agricole à vocation touristique et de loisirs

Ap - Secteur agricole présentant un enjeu paysager ou la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible

Ap1 - Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et la diversification des exploitations agricoles est possible

Apf - Secteur agricole présentant un enjeu de frange ou l'évolution des exploitations agricoles est possible

Zones naturelles

N - Zone naturelle de protection des sites et des paysages

N carrière - Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières

Nc - Secteur naturel destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping

Ne - Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

NI - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs

Nph - Secteur naturel correspondant au conservatoire national de phytosociologie

Nstep - Secteur naturel destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, notamment les stations d'épurations

Nv - Secteur naturel à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

Prescriptions

Emplacement réservé

Hauteur absolue spécifique applicable sur certaines zones

Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Bâtiment susceptible de changer de destination

Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Retrait minimal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique

Retrait maximal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique

Lineaire commerciaux à préserver

Informations :

Trame bâti

Parcelle

Cimetière

Département du Nord

ccfi

Communauté de Communes
Flandre Intérieure

Communauté de Communes
Flandre Intérieure

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : LE DOULIEU

Planche A : ZONAGE

Approbation du PLUIH en conseil communautaire du 27 janvier 2020.
Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022.

Projet de modification de droit commun n°1

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

bagur

AGENCE D'URBANISME
FLANDRE ORIENTALE

PLANCHE A

Echelle : 1 / 6 000ème

Emplacement réservé : LE DOULIEU

Désignation	Destination	Bénéficiaire	Superficie (m²)
ER-Dou1	Équipement public	Commune	2 861
ER-Dou2	Création d'une voie d'accès	Commune	517
ER-Dou3	Création d'une voie d'accès	Commune	536
ER-Dou4	Équipement public	Commune	1 000
ER-Dou5	Réalisation d'une liaison douce	Commune	915
ER-Dou6	Réalisation d'une liaison douce	Commune	4 240
ER-Dou7	Réalisation d'une liaison douce	Commune	13 713

N

0 1/2 1 Kilomètres

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

bagur

AGENCE D'URBANISME
FLANDRE ORIENTALE

PLANCHE A

Echelle : 1 / 6 000ème